



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2025 892

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

**PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE - MARCHE DE SERVICE D'INSERTION SOCIALE ET DE
QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT ET DE
L'ENTRETIEN DES MILIEUX NATURELS ET AQUATIQUES - ATTRIBUTION ET
SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée ouverte en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 3° du Code de la commande publique, ayant pour objet un marché de service d'insertion sociale et de qualification professionnelle dans le cadre de l'aménagement et de l'entretien des milieux naturels et aquatiques, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, conclu pour une durée de 4 ans à compter du 16 avril 2026, et pour un montant maximum de 1 500 000,00 € HT pour chaque lot, décomposé de la manière suivante :

- Lot 1 : Sud-Ouest
- Lot 2 : Sud-Est
- Lot 3 : Nord-Ouest
- Lot 4 : Nord-Est

Considérant qu'après analyse des offres, les propositions des associations suivantes ont été jugées économiquement avantageuses :

- Lot 1 – Sud-Ouest : Association à Vocation d'Insertion par l'Environnement et l'Énergie (AVIEE) sise à Bruay-la-Buissière (62700), 232 rue Roger Salengro, pour un montant de 243 560 € net de taxes issu du détail quantitatif estimatif
- Lot 2 – Sud-Est : Association NOEUX ENVIRONNEMENT, sise à Noeux-les-Mines (62290), 22 bis rue Nationale, pour un montant de 136 500 € net de taxes issu du détail quantitatif estimatif
- Lot 3 – Nord-Ouest : Association CHEMINS VERS L'EMPLOI, sise à Isbergues (62330), 67 bis rue Jean Jaurès, pour un montant de 305 178 € net de taxes issu du détail quantitatif estimatif
- Lot 4 – Nord-Est : Association REAGIR, sise à Lestrem (62163), 683 rue de Derrière, pour un montant de 281 123 € net de taxes issu du détail quantitatif estimatif,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer les accords-cadres à bons de commande ayant pour objet un marché de service d'insertion sociale et de qualification professionnelle dans le cadre de l'aménagement et de l'entretien des cours d'eau, pour une durée de 4 ans à compter du 16 avril 2026 et un montant maximum de 1 500 000 € HT pour chaque lot, avec les associations suivantes :

- Lot 1 – Sud-Ouest : Association à Vocation d'Insertion par l'Environnement et l'Énergie (AVIEE) sise à Bruay-la-Buissière (62700), 232 rue Roger Salengro
- Lot 2 – Sud-Est : Association NOEUX ENVIRONNEMENT, sise à Noeux-les-Mines (62290), 22 bis rue Nationale
- Lot 3 – Nord-Ouest : Association CHEMINS VERS L'EMPLOI, sise à Isbergues (62330), 67 bis rue Jean Jaurès
- Lot 4 – Nord-Est : Association REAGIR, sise à Lestrem (62163), 683 rue de Derrière.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le 15 DEC. 2025

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,



MEYFROIDT Sylvie

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 16 DEC. 2025

Et de la publication le : 16 DEC. 2025

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,



MEYFROIDT Sylvie